

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	46 525
d. Exonérations de longue durée	1 506
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	9
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	481
b. Base minimum	81 376
c. Locaux industriels	202 509
d. Autres allocations	2 315

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	541 119
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	330 695
c. Par la loi (autres)	0
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	788 849
<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Résidences secondaires et assimilées	2 492 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	240 070
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	67 344
d. Centrales hydrauliques	522
e. Transformateurs électriques	32 249
f. Stations radioélectriques	68 298
g. Installations gazières et autres	23 561
<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. TVA prév. (compensation TH)	2 184 986
b. TVA prév. (comp. CVAE)	457 530
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>	
<b>Taux maximum :</b>	
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
<b>Taux moyens pondérés :</b>	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>	
a. Taxe foncière bâtie	1,001810
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001431

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national

b. Taux plafond de 2024

26,75

53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

**Taux moyens des taxes foncières de 2023 :**

a. au niveau national

b. au niveau de l'EPCI

**Taux maximum de la majoration spéciale**

>>>

**8. DIMINUTION SANS LIEN**

**Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

**Taux moyens de référence au niveau national :**

a. Taxe foncière bâtie

b. Taxe foncière non bâtie

13,42

50,82

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240405-D202404\_03-DE

CFE éolienne

CFE unique/de zone

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

CFE éolienne

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits références (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 360 018	12,59		13 945 000	1 755 676	12,59	1 755 676
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 319 030	29,14		1 367 000	398 344	25,14	398 344
Taxe d'habitation additionnelle	2 639 249	11,98		2 492 000	298 542	11,98	298 542
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 924 497	39,26		3 398 000	1 334 055	39,26	1 334 055
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 452 562		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 334 055		
Total des CFE plafonné pour 2024 (2b)					2 452 562		3 786 617

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Produits références de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)			
Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)			
Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)			
(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 642 516	191 974	46 849	30 115	334 721	8 461	-34 288	3 786 617

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
3 786 617		3 220 348		7 006 965

A CARCASSONNE  
Le 08 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques, Pour le Groupement,  
DAVID PESSAROSI



Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le  
ID : 011-200035707-20240405-D202404\_03-DE